

La Ministre Marie Laurence Jocelyn-Lassègue à la rencontre des membres de la Conférence Haïtienne des Religieux (CHR)

La Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, Marie Laurence Jocelyn-Lassègue a intervenu ce mercredi 31 octobre, à la première assemblée plénière de la Conférence Haïtienne des Religieux (CHR) tenue à Villa Manrèse.

Mme Jocelyn-Lassègue a présenté la situation des femmes haïtiennes dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé et de la politique faisant ressortir, entre autres, la sous-estimation et la sous-valorisation du travail des femmes ; les stéréotypes en milieu scolaire et le taux d'accès déséquilibré entre les filles et les garçons ; le manque de sensibilisation et d'information des femmes sur leurs droits en matière de santé. Elle a également fait ressortir la sous représentation des femmes dans les sphères de prise de décision.

La Ministre a informé les religieuses et religieux des 8 axes d'orientation du MCFDF faisant du même coup état des avancées et des travaux en cours :

1. La conception, le développement et la mise en place d'une politique d'égalité des sexes
2. Le renforcement de la capacité institutionnelle / organisationnelle du MCFDF
3. La contribution à la restauration de l'autorité de l'Etat
4. Le renforcement du rôle politique du MCFDF dans l'appareil d'Etat et l'établissement de rapports harmonieux avec les autres instances étatiques
5. L'amélioration de la situation des femmes
6. La promotion et la défense des droits des femmes
7. Le renforcement des organisations de femmes
8. La sensibilisation et l'éducation des populations.

Au cours de sa présentation, Mme Jocelyn-Lassègue a rappelé le rôle du MCFDF, la mission transversale et les protocoles d'accord signés avec plusieurs ministères. Pour finir, elle a sollicité la collaboration des religieuses et religieux qui contribuent énormément à l'éducation des filles et des garçons du pays.

Les assistants-es ont posé de nombreuses questions relatives :

1. A la responsabilité des femmes de faire l'éducation dans les foyers, alors qu'il existe tant d'inégalités dans les traitements accordés aux deux sexes au sein de la société ;
2. Aux mesures que comptent adopter le MCFDF pour corriger la situation des enfants en domesticité ;
3. A l'accueil que reçoit le MCFDF dans les autres ministères dans la réalisation de son travail transversal ;
4. Aux dispositions qui seront prises pour permettre aux femmes qui sont souvent obligées d'abandonner les cours d'alphabétisation en route en raison de leurs lourdes charges familiales, de suivre le programme jusqu'au bout ;
5. A l'action du MCFDF pour les femmes qui vivent de longues années avec des hommes dont elles portent les enfants et qui se retrouvent les mains vides à la mort de ces derniers ;
6. A un éventuel avant projet de loi sur l'avortement.

La Ministre a fait état des avant projet de loi qui seront, d'ici décembre, soumis au parlement et a promis de s'asseoir avec les organisations qui travaillent sur le dossier des enfants en domesticité pour déterminer de la meilleure stratégie et de la meilleure proposition à soumettre à l'instance concernée, en l'occurrence le Ministère des Affaires Sociales.